

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 22 septembre 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 22 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18h, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 28

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PHILIPPE, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs BURG, COUSI, CROS, FERAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : M. ESTRYPEAU a donné procuration à M. BURG, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à M. RENAULT, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Messieurs LOPINET et PETIT sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, ICHES et LOMBARD sont absents

Monsieur SOUDARIN Tristan a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3362

Objet : EAU POTABLE - Délimitation des aires d'alimentation de captage en vue de la construction d'une station de traitement d'eau potable. Avenant n°2 : Réalisation d'un piézomètre complémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision d'attribution du marché n°2025-15 du 02/09/2025

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 22/09/2026

Madame la Présidente explique que dans le cadre de l'étude de délimitation des aires d'alimentation de captage en vue de la construction d'une station de traitement d'eau potable à Varen, l'hydrogéologue agréé a suggéré la réalisation d'un piézomètre supplémentaire afin de préciser la piézométrie dans la partie nord-ouest du site et permettre également l'injection d'un traceur afin de mesurer le temps de transfert jusqu'au puits de Varen.

Par ailleurs, aux regards des résultats des essais par pompage menés en avril 2026, il est proposé d'effectuer une inspection vidéo de l'ancien puits, hydrauliquement connecté au puits de Varen actuellement exploité dans le but de permettre l'anticipation de la pose d'un packer (ballon gonflable) dans la conduite de connexion entre les deux ouvrages.

Répartition	Montant marché initial HT	Montant Avenant n°1 HT	Montant Avenant n°2 HT	Nouveau montant du marché
ANTEA	64 800.00€	2 035.00€	4 369.00€	71 204.00€
HYDRAU ELECT	25 043.16€	2 580.28€	0.00€	27 623.44€
TOTAL	89 843.16€	4 615.28€	4 369.00€	98 827.44€

AR Prefecture

082-248200107-20260922-2026_3362-DE
Reçu le 29/09/2026

L'avenant n°2 porte sur la somme de 4 369.00€ HT (soit 5 242.80€ TTC) pour la société ANTEA et représente une augmentation de la valeur initiale du marché de 4.86%. Le montant cumulé de l'avenant n°1 et n°2, porterait le montant total du marché à 98 827.44€ (soit 118 592.93€ TTC) et représenterait une augmentation totale de 10%, comme l'autorise l'article R2194-8 du code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°2 relatif au marché « Délimitation des aires d'alimentation de captage en vue de la construction d'une station de traitement d'eau potable », dans les conditions précisées précédemment ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 22 septembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Tristan SOUDARIN



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>